Cahiers Africains de Rhétorique

ISSN 2790-6108 | E-ISSN 2790-6116

AVIS DE LICENCE / LICENCE NOTICE

Version accompagnée de cet avis : 3 octobre 2026

CC BY-NC-ND 4.0

Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Avec l'autorisation déclarée par la revue au nom des titulaires des droits, cette version est proposée sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International.

Vous pouvez partager le document, sans usage commercial, en citant les auteurs et la revue, en indiquant la source et en fournissant un lien vers la licence. Cette licence ne permet pas de diffuser une version modifiée du document.

Les autorisations valablement accordées lors des diffusions antérieures, notamment sous CC BY-NC 4.0, restent applicables et ne sont pas retirées par cet avis. Les mentions antérieures figurant dans les pages originales ci-après sont conservées à titre historique.

Les auteurs conservent leurs droits. Le contenu scientifique et la pagination des pages originales sont intégralement préservés.

ENGLISH

With the journal's stated authorization from the rights holders, this version is offered under CC BY-NC-ND 4.0. You may share it for noncommercial purposes, crediting the authors and journal and linking to the licence. Distribution of modified versions is not permitted under this licence.

Permissions already validly granted for earlier distributions, including under CC BY-NC 4.0, remain in force. This notice does not revoke them. Earlier licence statements in the following original pages are retained as historical information. The original scientific content and printed pagination are preserved.

Texte de la licence / Licence terms

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Cahiers Africains de Rhétorique(fr),
African Rhetoric Notebooks(An)
ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

Vol 3, N°02, 30 Décembre 2024, pp.87-102

La gestion du plurilinguisme social par l'etat au congo : etat des lieux et perspectives[1]

Ida Rose Aimée PANDI née MABIALA
Université Marien NGOUABI, Congo-Brazzaville
E-mail : ida.pandi@umng.cg

Reçu : 25/09/2024, **Accepté** : 12/11/2024, **Publié** : 30/12/2024

Financement *: L'auteur déclare qu'il n'a reçu aucun financement pour réaliser cette étude.*
Conflit d'intérêts *: L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.* **Anti-plagiat** : cet article a été soumis au test anti-plagiat de **Plagiarism Chercher X** avec **un taux de 4 %**

Résumé : La situation sociolinguistique du Congo est caractérisée par un plurilinguisme qui met en contact plusieurs langues de divers statuts. D'un côté il existe des langues locales représentées par des dizaines de langues ethniques qui servent à la communication intra ethnique et deux langues véhiculaires le lingala et le kituba qui permettent la communication inter ethnique sur toute l'étendue du territoire. De l'autre, nous avons le français qui est la langue officielle et de scolarisation. Malgré cette niche linguistique plurilingue, le français est officiellement la seule langue en usage en milieux administratif et scolaire. Aucun espace n'y est réservé aux langues congolaises, moins encore aux deux véhiculaires qui complètent de près cette palette linguistique. Ainsi, la problématique sur la gestion du plurilinguisme au Congo s'impose avec acuité et génère des grands enjeux dans les domaines de la politique, la sociolinguistique et la didactique. C'est dans cette perspective que se situe notre réflexion dont la problématique repose sur la question principale suivante : « Quel état des lieux peut-on faire sur la gestion du plurilinguisme par l'État au Congo ? ». Au terme d'une enquête sur le terrain, nous avons relevé que la gestion du plurilinguisme social au Congo demeure encore une question à développer. De l'indépendance à ce jour, plusieurs projets officiels ont été initiés sur cette question, particulièrement sur la promotion des deux véhiculaires. Malheureusement, tous ces projets n'ont pas connu de succès suite aux contraintes didactiques, pédagogiques et politiques inefficaces. Partant de ce résultat, pour une gestion rationnelle de ce plurilinguisme, il s'impose un aménagement linguistique susceptible d'accorder une plage didactique au lingala et kituba.
Mots clés : Gestion, plurilinguisme, Congo, état de lieux, perspectives

[1] Comment citer cet article : PANDI née MABIALA I. R., (2024), « La gestion du plurilinguisme social par l'état au Congo : état des lieux et perspectives », Cahiers *Africains de Rhétorique*, Vol 3, n°2, pp.87-102

Cahiers Africains de Rhétorique(fr), Vol 3, N°02, 30 Décembre 2024, pp.87-102
African Rhetoric Notebooks(An)
ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

The management of social multilingualism by the state in Congo: state of play and prospects

Abstract: The sociolinguistic situation in the Congo is characterized by a plurilingualism that brings several languages of various statuses into contact. On the one hand there are local languages represented by dozens of ethnic languages that serve for intra-ethnic communication and two vehicular languages Lingala and Kituba that allow inter-ethnic communication throughout the territory. On the other hand, we have French, which is the official language of schooling. Despite this multilingual linguistic niche, French is officially the only language in use in administrative and school settings. No space is reserved for Congolese languages, even less for the two vehiculars who closely complement this linguistic palette. Thus, the problematic on the management of plurilingualism in the Congo imposes itself acutely and generates major issues in the fields of politics, sociolinguistics and didactics. It is in this perspective that our reflection is located, the problematic of which is based on the following main question: "What state of play can be done on the management of multilingualism by the state in the Congo? ». At the end of a field investigation, we noted that the management of social plurilingualism in the Congo still remains a question to be developed. From independence to date, several official projects have been initiated on this issue, particularly on the promotion of the two vehicles. Unfortunately, not all of these projects have been successful due to didactic, pedagogical and ineffective political constraints. Based on this result, for a rational management of this plurilingualism, a linguistic reorganization is necessary that is likely to grant a didactic range to lingala and kituba.

Keys words : Gestion, plurilinguisme, Congo, état de lieux, perspectives

Introduction

La langue est le fondement et le véhicule de toutes valeurs, de toutes identités et de toutes cultures humaines (C. Moïse, 2000, p.73). Elle est l'élément commun qui lie tous les hommes et le moyen par excellence qui établit tout échange et toute relation entre ces derniers. Elle occupe à cet effet une place de choix parmi les hommes puisque c'est par elle que passent toutes les informations, toutes les connaissances et tous les échanges. Sur le plan scolaire et scientifique, elle demeure incontestablement le véhicule de toute transmission et acquisition du savoir et la clé de la science.

Cependant, si tous les hommes ont la faculté de s'exprimer, ils ne parlent pas tous la même langue. Il existe une pluralité et une multiplicité de langues de diverses catégories selon les peuples, les pays, les groupes sociaux, les communautés... qui favorisent la communication entre les couches sociales. C'est dans cette perspective que s'inscrit des appellations comme langue première, langue maternelle, langue étrangère, langue seconde, langue véhiculaire, langue vernaculaire, langue nationale, langue de scolarisation, langue officielle et autres.

Ainsi, dans le monde, on trouve de nombreux pays où plusieurs langues de diverses catégories hautes ou basse et de divers statuts partagent le même espace linguistique. C'est dans ce contexte que se situe la notion de plurilinguisme, une notion qui caractérise l'existence de plusieurs langues dans une société.

Ainsi, le Congo, pays francophone d'Afrique centrale n'est pas en marge de cette situation plurilingue qui met aux prises une diversité et une pluralité de langues dans le même espace linguistique. D'un côté il existe des langues endogènes ou locales réparties en deux différentes catégories :

- les langues ethniques ou vernaculaires composées d'environ soixante-douze langues vernaculaires ou dialectes selon *L'Atlas linguistique de l'Afrique Centrale* (2014, p.2-3) qui servent à la communication intra ethnique ;
- deux langues véhiculaires dites nationales, le lingala et le kituba reconnues officiellement par les Constitutions congolaises de 2002 et de 2015 qui permettent la communication inter ethnique même si aucune disposition ferme n'est encore engagée pour leur promotion.

De l'autre, nous avons le français qui est la langue officielle et de scolarisation depuis la colonisation jusqu'à ce jour malgré cette niche linguistique plurilingue. Toutes les activités scolaires, administratives et tous les discours officiels ne se déroulent qu'en français. Aucun espace n'est réservé aux langues locales, pas même aux deux langues nationales le lingala et le kituba qui complètent de près et efficacement cette palette linguistique en facilitant l'intercommunication sur toute l'étendue du territoire. Dans ce plurilinguisme, le français occupe jusqu'à lors le sommet de la pyramide et demeure la seule langue en usage dans le dispositif administratif et scolaire congolais.

A cet effet, la problématique sur la gestion du plurilinguisme au Congo s'impose avec acuité et génère des grands enjeux dans les domaines de la politique, la sociolinguistique et la didactique. C'est dans ce sens que notre réflexion sur « La gestion du plurilinguisme social par l'État au Congo : état des lieux et perspectives » trouve son intérêt.

Alors, notre problématique qui s'articule autour des enjeux et perspectives de valorisation et de promotion des langues congolaises en général, des deux langues nationales véhiculaires en particulier est orientée par la question principale ci-après :

- Quel état des lieux peut-on faire sur la gestion du plurilinguisme par l'État au Congo ?

De cette question principale se greffent les questions secondaires ci-après :

- Quel est le regard actuel des autorités congolaises sur la politique linguistique au Congo ?
- Quelle politique linguistique promouvoir pour faire dialoguer et cohabiter les langues en présence ?

A ces interrogations s'associe l'hypothèse selon laquelle, malgré la promotion des langues véhiculaires promulguée par l'État congolais à travers la *Constitution* en son article 4, aucune disposition claire n'est encore envisagée pour l'application de ce texte ou encore de ces articles.

L'objectif de notre réflexion est alors de dresser un état des lieux sur la gestion du plurilinguisme social au Congo et de dégager quelques pistes de solution pour la gestion de ce plurilinguisme en s'appuyant particulièrement sur la promotion des deux langues nationales. Ainsi se dégage-t-il un triple intérêt scientifique :

sociolinguistique, didactico-pédagogique et politique. Sur le plan sociolinguistique, il s'agit de promouvoir pratiquement les deux langues nationales. Sur le plan didactique et pédagogique, il s'agit d'intégrer dans le système éducatif congolais l'enseignement du lingala et du kituba en attribuant à ces deux langues des plages et des valeurs didactiques appuyées par des dispositifs pédagogiques et didactiques adéquats. Sur le plan politique, il s'agit de revoir la question des politiques linguistiques au Congo et de mettre en vigueur des textes sur l'application de l'article 4 de la *Constitution* congolaise qui promeut le kituba et le lingala au statut des langues nationales.

Alors, cette recherche qui s'appuie sur une approche exploratoire dont l'objectif principal repose sur l'aménagement linguistique basé sur la valorisation didactique des deux langues nationales se développe à travers les articulations suivantes :

- la situation sociolinguistique du Congo qui présente les langues et leurs statuts au Congo ;
- état des lieux sur la gestion du plurilinguisme par l'État au Congo ;
- perspectives pour la gestion du plurilinguisme par l'État au Congo.

1. La situation sociolinguistique du Congo

Parler de la situation sociolinguistique du Congo c'est parler des différentes langues qui composent le tissu linguistique congolais, des différents rapports qu'entretiennent ces langues en présence sur le marché linguistique congolais et du contexte didactique de ces différentes langues.

Ainsi, dans cette rubrique nous allons aborder trois principaux aspects :

- Les langues et leurs statuts au Congo ;
- Les rapports entre les différentes langues en présence ;
- Les langues et leur enseignement au Congo.

1.1. Les langues et leurs statuts au Congo

Le paysage linguistique du Congo, représenté sous forme de pyramide est schématisé en trois niveaux de stratification linguistique :

- le premier niveau compte les langues vernaculaires ou ethniques ;
- le deuxième niveau regroupe deux langues véhiculaires dites nationales ;
- le troisième niveau qui est le sommet de la pyramide renferme la langue officielle le français.

1.1.1. Les langues vernaculaires

On appelle langue vernaculaire, un dialecte, un patois, une langue ethnique, une variété linguistique utilisée en famille comme le fait remarquer Jean Pierre Cuq (2006, p.153). Au Congo, on dénombre environ soixante-douze langues vernaculaires comme le fait savoir *L'Atlas linguistique de l'Afrique Centrale (ALAC). Situation linguistique en Afrique Centrale. Inventaire préliminaire. Le Congo* (2001, p.6). Ces langues ne revêtent aucun statut devant l'État et s'acquièrent exclusivement en milieu familial comme le souligne Louis Jean Calvet (2000, p. 65) « Les quelques soixante-dix langues ethniques que compte le Congo-Brazzaville ne bénéficient d'aucun statut devant l'État. Davantage langues de communion plutôt que de communication, elles servent à la communication familiale et familière ; elles se déploient en pure oralité, en marge de l'écriture qui reste associée à l'école. Leur fonction est donc strictement vernaculaire ».

ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

Renvoyant relativement aux différentes ethnies que compte le Congo, ces langues servent également à la communication intra ethnique entre les locuteurs issus d'une même ethnie ou des ethnies voisines. Leurs usages varient d'une localité à une autre en fonction des différentes concentrations ethniques dans les zones données. Elles n'ont aucune promotion sociale et leur emploi ne se limite qu'à l'oral. Elles s'acquièrent exclusivement dans la cellule familiale et dans le milieu communautaire ou rural où l'on observe souvent une certaine homogénéité ethnique et linguistique. (I. R. A. Pandi, 2020, p.199).

En milieu urbain par exemple, la pratique des langues vernaculaires n'est effective que dans des quartiers ayant une forte concentration des sujets ressortissants d'une même ethnie ou des ethnies voisines. Alors, parmi ces langues, R. V. Odjola (2019, p. 238) souligne que les plus usitées sont : le Akwa, le Béembé, le Bokwélé, le Bomitaba, le Dondo, le Hangala, le Kamba, le Kikengé, le Kikouélé, le Kongo, le Kouyou, le Koyo, le Kuni, le Lali, le Lari, le Makwa, le Mbéti, le Mbochi, Ngangoulo, le Ngaré, l'Okoyo, le Punu, le Téké, le Vili, le Nzabi (…).

Ces soixante-douze (72) langues ethniques vernaculaires sont issues de sept groupes linguistiques que voici :

- le koongo, le mbosi, le téké et le sangha, quatre groupes entièrement congolais et les plus importants en termes de locuteurs ;
- l'échira, le fang et le kota, trois groupes à cheval entre le Congo, le Centrafrique et le Gabon et moins importants en termes de locuteurs.

1.1.2. Les langues véhiculaires le « kituba » et le « lingala »

Jean Pierre Cuq (idem) définit la langue véhiculaire comme

> Une langue qui dépasse le cadre de vie d'une communauté linguistique et qui répond à un besoin social d'intercommunication entre groupes éventuellement dotés de véhiculaires spécifiques. L'espagnol, l'anglais, le français, le créole dans les Caraïbes ou le wolof au Sénégal jouent le rôle de langue véhiculaire.

Dans la même perspective, L.-J. Calvet (2017, p.33-34) rappelle qu'« une langue véhiculaire est une langue utilisée pour la communication entre des groupes qui n'ont pas la même première langue ».

Partant de ces deux conceptions, nous signalons que le Congo compte deux langues véhiculaires couramment appelées langues nationales : le lingala et le kituba comme nous l'avons mentionné supra. Reconnues par la *Constitution* congolaise qui signifie en son article 4 que « le lingala et le kituba sont les langues nationales véhiculaires », ces deux langues n'appartiennent à aucune ethnie moins encore à une quelconque tribu. Elles servent à la communication interethnique entre les locuteurs issus des ethnies différentes sur la scène nationale.

Cependant, il se dégage une bipartition linguistique à travers les deux langues selon le nord et le sud du pays : le lingala au nord et le kituba.

Il est aussi important de souligner que suivant l'idéologie coloniale, qui impose l'usage exclusif du français dans les services administratifs, où les travailleurs sont soumis à l'usage impératif du français, le lingala et le kituba sont usitées officieusement dans les activités professionnelles (secteur étatique et privé conventionné).

Par contre, dans le secteur professionnel libéral étant donné que les employés ne sont soumis à aucune contrainte du français, ceux-ci utilisent librement

les deux langues véhiculaires comme langue de communication, d'échange et de trafic.

Ensuite, dans le secteur éducatif, le kituba et le lingala sont aussi utilisés officieusement pour expliquer certaines notions hermétiques à la compréhension des élèves.

De même, dans le secteur médiatique, le lingala et le kituba répondent effectivement aux stratégies de communications et à la circulation des informations au niveau de la presse orale et écrite travers le journal télévisé et radiodiffusé sur les chaines de radio et de télévision nationales et privées.

Aussi, dans les secteurs de l'information scientifique, technologique de la communication mobile, le lingala et le kituba sont largement utilisés à côté du français pour les publicités et autres types de communications entre les entreprises et le public.

Ceci montre que ces deux langues s'utilisent dans la société congolaise dans plusieurs secteurs. Elles servent de trait d'union entre les locuteurs congolais en situation de communication et renforcent le plurilinguisme social. A ce sujet, en reprenant les propos de Samuel Matabishi Namashunju I.R.A. pandi (2021, p.12) souligne que :

Les langues africaines constituent les moyens les plus efficaces de circulation de l'information, d'acquisition de connaissances et partant, de capacitation des citoyennes et des citoyens, afin d'en faire les véritables acteurs de leur propre développement, c'est-à-dire la maîtrise progressive de leur propre environnement, au sens large du terme.

Le lingala et le kituba étant des langues africaines, ces propos nous permettent de bien illustrer notre raisonnement sur les deux langues nationales véhiculaires au Congo, le lingala et le kituba.

1.1.2.1. Le kituba

Anciennement appelé munukutuba, le kituba est un pidgin kongo utilisé dans le sud du Congo, principalement le long de l'axe Brazzaville- Pointe – Noire. Cette langue résulte de l'afflux de la main d'œuvre des étrangers attirés par les mines de potasse qui étaient exploitées sur le chemin de fer Congo-Océan reliant les deux premières capitales du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. C'est ainsi qu'on l'appelle la langue du chemin de fer.

1.1.2.2. Le Lingala

Encore appelé « langue du Fleuve », le lingala est la langue nationale utilisée principalement dans la zone nord du Congo. Il résulte de la pidginisation de l'idiome de l'ethnie ngala du moyen fleuve où elle servait aux échanges commerciaux entre les pêcheurs, les piroguiers pendant les activités de pêche le long du Fleuve Congo. Bien que son aire soit plus étendue que celle du kituba, paradoxalement en terme de locuteurs il en a moins que le kituba et sa diffusion humaine est moins importante que celle du kituba.

1.1.3. La langue officielle le français

Selon Jean Pierre Cuq (idem, p.152), on appelle « langue officielle, une langue adoptée par un État ou un groupe d'États généralement au nom de sa constitution, une langue institutionnelle : langue du fonctionnement de l'administration, la justice, l'éducation, du secteur législatif et commercial ».

Liée au fait colonial qui l'a introduit au Congo depuis la fin du XIXe siècle avec l'arrivée des premiers colonisateurs, le français est la seule langue officielle au Congo comme le précise encore aujourd'hui la nouvelle *Constitution* de la République du Congo adoptée au Référendum du 25 octobre 2015, en son article 4 alinéa 3 qui stipule : « La langue officielle est le français ».

En vertu de cette loi, le français jouit d'un statut particulier et privilégié qui fait de lui la langue de scolarisation, de l'administration, de la promotion sociale et un moyen de communication de masse aussi bien dans la presse écrite qu'orale, malgré la résistance des langues congolaises dans le cadre socio familial en République du Congo.

C'est dans ce sens que J.A. Mfoutou (idem, p.19) écrit : « Très vite, le système colonial place le français au centre des rapports aussi bien économiques, administratifs que politiques (…) ».

Partant de là, le français est perçu comme la langue du pouvoir, du savoir, de la promotion sociale et de l'ouverture vers l'extérieur. C'est ainsi que les personnes soucieuses d'ascension sociale abandonnent dès qu'elles le peuvent, l'usage des locales au profit du français.

En outre si jadis il était parlé par une minorité de personnes parce qu'exigeant un certain niveau intellectuel et une certaine expérience scolaire, actuellement à travers la cohabitation permanente avec les langues congolaises et le taux de scolarisation très croissant au Congo (87% en 2006, 96,5% en 2022 selon les données de l'UNICEF Congo Brazzaville) le français s'apprend et se pratique partout dans la société congolaise (la famille, la rue, le marché...). C'est dans cette perspective qu'Ambroise Queffelec (2005, p. 92) affirme que « Beaucoup d'usagers apprennent le français à l'école mais aussi sur le tas au hasard des rencontres, des parcours et aventures personnelles ».

Le français est de ce fait devenu une langue congolaise dans la mesure où il n'est plus l'apanage de l'école : il a intégré le quotidien des populations.

C'est ainsi que I.R.A. Pandi Mabiala (2021, p.8) renchérit ces propos de Queffelec en ces termes :

> Dans plusieurs ménages et quartiers des grandes communautés urbaines comme Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie..., le français joue actuellement le rôle de véhiculaire au même titre que le lingala et le kituba peu importe le niveau d'instruction et l'âge des usagers qui l'utilisent soit par un simple luxe, soit par son importance pour des raisons socioculturelles et professionnelles.

Ainsi, la langue française, en côtoyant la société congolaise devient une réalité qui s'ouvre à l'espace et qui se laisse pénétrer et intégrer par lui. Il a dépassé le statut qui lui était assigné, celui de langue officielle, une situation qui fait que cette langue ne soit plus seulement acquise à l'école du fait qu'elle est actuellement acquise hors de l'école. C'est l'acquisition extrascolaire, car elle est maintenant utilisée par des locuteurs non scolarisés dans les communications quotidiennes surtout dans les grandes villes. C'est dans cette logique que Jean Alexis (2007, p44) n'hésite pas à déclarer que

> La langue française, devenue intégralement marchandise, devient la marchandise vedette de l'espace communicationnel congolais. Elle est acquise et pratiquée par les Congolais spontanément dans les multiples expériences suscitées par le contact avec leur environnement immédiat, selon des rapports sensibles tout aussi immédiats.

ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

On comprend que la langue française intègre la société congolaise, elle importe et touche considérablement les locuteurs congolais jusqu'à perdre leur indifférence face à cette langue qui concerne aujourd'hui leur réalité et la réalité de la société congolaise.

L'ascension sociale étant le leitmotiv de tout congolais, le recours au français et son appropriation se fait généralement par contact dans la rue et les milieux populaires comme le marché, le stade, les salles de cinéma et bien d'autres.

En fait, au Congo, les rapports entre le français et les autres langues se posent en termes de hiérarchie dans la mesure où le français gagne du terrain, il n'est plus l'affaire d'une catégorie d'élites, mais une langue qui intéresse tout congolais.

1.2. Les rapports entre les langues en présence au Congo

L'espace communicationnel congolais demeure un lieu important où les langues entretiennent des relations très liées et très étroites dans les pratiques quotidiennes des locuteurs. En effet, le rapport entre les langues dans la société congolaise met en évidence la coexistence entre le français, les deux langues nationales véhiculaires et les soixante-douze langues ethniques vernaculaires pour une relation de communication. Ces langues sont utilisées de façon différente en fonction des catégories sociales, intellectuelles, semi-intellectuelles et analphabètes. Pour paraphraser Jean Alexis Mfoutou (2009, p.223), nous pouvons dire que ces rapports entre les interlocuteurs et entre les langues *«* peuvent être caractérisés en termes de complicité, de hiérarchie, d'indétermination ou de rupture ».

Il est très fréquent de constater que le même sujet s'exprime en plusieurs langues par exemple en français, en lingala, en kituba et en deux ou trois langues ethniques. En s'exprimant en une langue, il arrive que le locuteur emploie les mots d'une autre langue en situation discursive. De même, il apparaît le phénomène triomphaliste d'emprunts linguistiques et d'interférences réciproques. Cela se répercute tant à l'oral qu'à l'écrit. Il se révèle par les indices culturels et linguistiques. C'est là qu'apparaît le phénomène de diglossie enchâssée entre le français (variété haute) et les véhiculaires (variétés basses) et une autre diglossie entre les véhiculaires (variétés hautes) et les vernaculaires (variétés basses).

Et, ce phénomène se fait remarquer dans la plus part des grands centres urbains où l'exposition linguistique au français et l'urbanisation poussent les locuteurs à s'affectionner de plus en plus au français qu'ils apprécient comme la langue d'ascension sociale et de réussite. Bref, ces différentes langues en présence entretiennent des rapports gravitationnels, puisque les langues vernaculaires gravitent autour des langues véhiculaires, le lingala et le munukutuba, quand celles-ci gravitent à leur tour autour du français langue officielle. C'est au regard de cette réalité sociolinguistique assez complexe qu'il nécessite une politique linguistique organisant les langues parlées sur l'ensemble du territoire à l'école.

2. Les langues et leur enseignement

Depuis la période coloniale que les langues congolaises avaient été écartées de la scène éducative, jusqu'à ce jour aucune disposition pratique n'a été prise pour leur enseignement effectif. Le système éducatif congolais, jusqu'à ce jour fonctionne exclusivement en français instituant et imposant le monolinguisme pédagogique en faveur du français. Le plurilinguisme et le multilinguisme ambiants ne sont pas pris en compte dans le système éducatif congolais.

Par ailleurs, après le projet É*cole du peuple* en 1970 dont l'objectif fut de valoriser les deux langues nationales le lingala et le kituba, nous signalons que ces

deux langues sont investies de façon étriquée et limitée dans l'enseignement supérieur comme des disciplines ou unités d'enseignement à l'université Marien Ngouabi plus précisément à la Faculté des Lettres, des Arts et des Sciences Humaines (FLASH), aux départements des sciences et Techniques de Communication (STC) et dans certains instituts comme à l'Institut Supérieur de Gestion (ISG).
Seulement, cette réalité des langues nationales ne répond pas de façon efficace et exhaustive comme moyen d'acquisition de connaissances dans la mesure où elle n'est pas totalement investie dans tout le système éducatif congolais et remet en cause le qualificatif « de langues nationales » que revêtent le lingala et le kituba.

De ce fait, nous comprenons bien que jusqu'à ce jour, aucune politique linguistique claire n'est mise en place pour la gestion du plurilinguisme par l'État congolais. Car, les langues vernaculaires sont toujours limitées à la seule réalité de communication interethnique et les langues véhiculaires á leur portée intra ethnique. Tout est encore focalisé sur le français comme modèle de submersion qui consiste à placer l'apprenant dans une situation scolaire où sa langue maternelle est exclue au profit d'une langue de scolarisation unique (J. Hamers et M. Blanc,1983, p.457).

2.2. L'instance de politique linguistique au Congo

Au Congo, la seule instance habileté pour la gestion d'une politique linguistique sûre et efficace et la promotion des langues locales demeure l'Institut National de Recherche et d'Actions Pédagogiques (INRAP) créé en 1972 sur le fumier du centre de documentation pédagogique crée depuis 1955 à Brazzaville.
Concernant la promotion des langues congolaises, entre 1975 et 1981, l'INRAP avait mis en place un certain nombre de matériels didactiques tels que les manuels de grammaires et de lexiques bilingues dans le but d'introduire les deux langues véhiculaires nationales dans le système éducatif. A cet effet, des classes pilotes ont été créées à la Faculté des lettres et à l'Institut Supérieur de Science de l'Éducation de l'Université Marien Ngouabi pour expérimenter ce projet.
Malheureusement, comme le souligne Odjola (2019, p.81) les résultats attendus n'ont pas été à la hauteur des attentes des concepteurs du projet. C'est ainsi que le Directeur de l'INRAP de l'époque abordant cette question de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif congolais fait constater que

> Malgré une démarche bien définie et une considérable production d'ouvrages sur les langues nationales, l'insertion de celles-ci en tant que disciplines d'enseignement ne s'est pas réalisée. Car, la question de l'introduction des langues nationales à l'école n'est pas le fait d'un acte administratif seul. Mais il faut, pour y parvenir, réunir des conditions et que l'environnement social s'y prête ».

Ces propos qui traduisent l'insuccès de ce projet condamne l'absence d'une politique claire pouvant permettre l'introduction de ces langues à l'école congolaise. Non seulement que les conditions de cette insertion n'étaient pas réunies mais aussi l'environnement social n'était pas préparé pour l'installation et l'application de ce projet.

3. État des lieux sur la gestion du plurilinguisme par l'État au Congo

Cette rubrique se construit autour des différentes politiques linguistiques mises en place pour la gestion du plurilinguisme au Congo. Nous entendons par politique linguistique « un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue(s), vie sociale et planification linguistique établies et mis en pratique par l'État » (Louis Jean Calvet, 2017, 110). Le Congo s'inscrit effectivement dans cette logique où les rapports entre les langues et la vie sociale sont très dynamiques et

fluides impliquant urgemment et nécessairement une politique linguistique efficace afin d'attribuer à chaque catégorie de langue le droit qui lui revient.

D'entrée de jeux, nous tenons à rappeler que le Congo ayant choisi le lingala et le kituba comme langues véhiculaires nationales, parler des politiques linguistiques au Congo nous renvoie particulièrement à la gestion de ces deux langues nationales qui constituent le trait d'union entre les locuteurs congolais sur la scène nationale.

Alors, après une enquête par étude documentaire sur les décrets, arrêtés et discours portant sur les différents projets concernant la promotion du français, du lingala et du kituba, chronologiquement, de la période coloniale à nos jours, nous retraçons cette histoire en quatre séquences distinctes :

- Pendant la période coloniale ;
- De 1960 en 1969 ;
- De 1970 en 2001 ;
- De 2002 à ce jour.

3.1. La politique linguistique au Congo pendant la période coloniale

La période coloniale a été exclusivement marquée par l'imposition du français comme langue de communication dans les cadres administratif et scolaire. Pour établir une éventuelle communication entre le blanc et les autochtones, une politique linguistique avait été mise en place imposant le français comme médium de communication et excluant toutes les langues congolaises de cette interaction comme le renchérissent bien ces phrases de A. Queffelec et Augustin Niangouna (1990, p.64) « Les langues des Noirs sont exclues de l'interaction entre le Blanc et le Noir. La France impose l'utilisation exclusive du français dans tous les actes de caractère sérieux ».

En plus, à la conférence de Brazzaville du 30 janvier au 08 février 1944, cette idéologie se réaffirme avec véhémence en ces termes : « le français est seul en usage dans les écoles. Il est interdit aux maîtres de se servir avec leurs élèves des idiomes du pays ». C'est à cet effet que le français avait été adopté comme langue officielle au Congo.

Ainsi, le système éducatif qui constitue le point d'orgue de toute politique linguistique va accorder à l'enseignement du français cette primauté.

La politique éducative et linguistique étant enfin mise en place, il était strictement interdit aux enseignants de se servir des langues locales dans leurs actes pédagogiques. Le recours aux langues locales était systématiquement répréhensible par le port du « symbole », une boîte contenant des excréments et d'os d'animaux en pleine putréfaction et polluant des odeurs nauséabondes. Il incombait à celui qui portait le « symbole » dans la journée de trouver un autre élève qui avait eu la distraction et l'inattention de faire usage des langues africaines pour lui transmettre le « symbole ».

Alors, dans le souci d'intégrer les langues africaines à l'école, les Missionnaires suédois en 1912 demandaient l'inclusion du Kikongo (actuel kituba) dans le système éducatif du Congo-français. Car ces missionnaires avaient remarqué que ce véhiculaire disposait d'une tradition grammaticale présentant de nombreux avantages tant du point de vue économique que linguistique pratiquement pour l'acquisition du français.

Malheureusement, cette requête avait été rejetée par le Gouverneur général qui était animé par le désir d'écraser les langues et les cultures africaines au profit du français seul perçu comme l'unique moyen et instrument de civiliser et de révolutionner l'Afrique.

3.2. La politique linguistique en République du Congo de 1960 en 1969

L'année 1960, année d'accession du Congo à l'indépendance marque le début d'une nouvelle ère au Congo. Ainsi, de 1960 en 1969, sortant fraîchement du joug colonial, le Congo n'avait initié aucune note ou encore aucun texte sur la gestion du plurilinguisme et la promotion ou la valorisation des deux langues nationales. Pendant toute cette période, le prescrit congolais n'a fait que perpétuer les décisions coloniales appuyées par la loi n˚44/61 du 28 septembre 1961 publiée au journal officiel de la République du Congo. Les langues congolaises sont quasiment marginalisées au profit du français seul.

Cette volonté d'instruire le Congolais en français va donc favoriser la généralisation, l'implantation et la suprématie de la langue française au Congo. C'est ce qui fait du Congo un pays francophone et membre de l'OIF au sens pratique du français comme langue officielle.

3.3. La politique linguistique au Congo de 1970 en 2001

Malgré l'indépendance du Congo en 1960, les langues congolaises sont restées marginalisées et reléguées au second plan. Certes le symbole avait été aboli, mais cette conception de l'usage exclusif du français demeure un principe saint et sacré que le politique congolais et les enseignants respectent jusqu'à nos jours puisque l'emploi des langues congolaises à l'école et dans les discours officiels est interdit.

Ainsi, la première tentative sur la promotion des langues congolaises, particulièrement les deux véhiculaires le lingala et le kituba a eu lieu en septembre 1970 avec *Etumba*, l'hebdomadaire du Parti Congolais du Travail (PCT), parti au pouvoir, qui posait déjà les critères de choix élevant le lingala au rang de langue d'enseignement à l'instar du projet des Missionnaires suédois qui reposait sur le kituba.

En 1972, on note également une première tentative de l'enseignement du lingala et du kituba avec l'élaboration de deux livres de grammaire par l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP).

En 1973, plusieurs publications et réflexions sont menées pour soutenir le projet et favoriser l'étude des langues véhiculaires dans l'enseignement. En 1977, il y eu l'introduction des cours de lingala et de kituba à la Faculté des Lettres concernant essentiellement les volets phonétique, morphosyntaxique et lexicologique. En 1980 les deux langues nationales, le lingala et le kituba sont enseignées à « l'École du Peuple », une structure créée pour la promotion et la valorisation des langues, des cultures et des civilisations africaines en général et congolaises en particulier. De 1980 à 1989**,** le lingala et le kituba sont enseignés de façon facultative à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

- En 1984, le lingala et le kituba sont dispensés de façon obligatoire aux départements de Linguistique et Langues Africaines (LLA) et de Littérature et Civilisations Africaines (LCA).

Par ailleurs, il convient aussi de souligner que quelques manuels avaient été rédigés pour le cycle primaire par l'INRAP pour soutenir ces initiatives. Il s'agit comme le souligne R.V. Odjola (2019, p. 248) :

ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

En lingala
Du CP1 au CM2
Buku ya botangi (livres de lecture).

Du CP1-CP2
- Buku ya boluki mitango (livre de calcul) ;
- Masapo na masese (contes et proverbes).

En kituba
Du CP1 au CE2
- Dibuku ya ntangulu (livres de lecture)
- Banongo mpe bingana (contes et proverbes).

Mais par manque de programme d'enseignement, d'orientations, de directives, d'instructions, et d'une politique linguistique claire et précise sur la langue d'enseignement de ces contenus, ce projet n'a pas connu de succès.

3.4. La politique linguistique au Congo de 2002 à nos jours

L'année 2002 marque une nouvelle ère linguistique au Congo. C'est à partir de cette année que les deux langues nationales véhiculaires ont commencé à bénéficier d'un statut officiel grâce à la *Constitution* du 20 janvier 2002 qui en son article 4 accordait au lingala et au kituba le statut de langues nationales véhiculaires. En 2004, à l'issue du séminaire de concertation portant sur l'intégration des langues africaines dans l'enseignement en Afrique Centrale organisé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à Kigali, séminaire qui invitait les décideurs politiques africains à accorder une place suffisante à ces langues et réviser la problématique de l'enseignement des langues nationales, le Congo tenta pour une fois de plus cette intégration. Mais, cette demande n'a pas été agréée par les décideurs politiques.

En 2009, dans la même vision, il y eu la mise en place du programme « Bi-grammaire Lingala-Français », sous la coordination du Professeur Amidou Maïga du Sénégal en collaboration avec le Professeur Moussa Daff et Louis Jean Calvet. Ce projet financé par l'OIF envisageait l'intégration du plurilinguisme et du multilinguisme dans l'enseignement du français au Congo afin de mettre fin au monolinguisme didactique et construire par la démarche contrastive une didactique du français langue seconde fondée sur le répertoire linguistique de l'apprenant aux plans phonologique, morphologique et syntaxique. Malheureusement celui-ci, à l'instar des précédents se solda aussi par un échec.

Bref, il sied de souligner que malgré le texte constitutionnel qui reconnaît le kituba et le lingala comme les deux langues véhiculaires et le français comme la langue officielle, la gestion du plurilinguisme au Congo par l'État demeure encore une problématique en pleine friche. Aucun crédit n'est alloué aux deux véhiculaires dans les activités officielles. Tout est fait en français tandis qu'en République Démocratique du Congo, pays avec qui nous avons presque les mêmes réalités linguistiques, l'État, au lendemain de l'indépendance par une ordonnance présidentielle, *l'Ordonnance n°174 de 1962* a permis le recours à l'une des quatre langues congolaises (lingala, kikongo, tshiluba et kiswahili) en cas de nécessité pédagogique.

ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

Par là nous comprenons que les politiques linguistiques au Congo demeurent jusqu'à lors fermées dans les ghettos du colonisateur dans lesquels les autorités politiques pataugent. D'où la fragilité, l'impuissance et l'inefficacité des politiques linguistiques au Congo.
Mais ce débat reste ouvert dans ce sens que l'INRAP et plusieurs chercheurs sont toujours attachés à cette nécessité de valoriser et de promouvoir l'enseignement du lingala et du kituba dans le système éducatif congolais.

4. Perspectives

La langue figure parmi les principaux facteurs qui permettent de définir une nation. Parlant de la valeur des langues, Louis-Jean Calvet (.) déclare que:

Toutes les langues sont égales. Toutes les langues peuvent exprimer de la même façon tout le savoir humain. Toutes les langues doivent être écrites. Les langues, éléments du patrimoine ou espèces menacées, doivent être protégées, au même titre que les baleines ou les bébés phoques. Les locuteurs ont droit à un enseignement dans leurs langues premières. Car, perdre sa langue c'est perdre ses racines, sa culture, etc.

Partant de cette déclaration de Calvet, étant donné que cette recherche s'inscrit dans une perspective sociolinguistique, pédagogique, didactique et politique, nous avons également orienté nos perspectives sur ces trois volets :

- le volet sociolinguistique ;
- le volet pédagogique et didactique ;
- le volet politique.

3.1. Sur le volet sociolinguistique

Afin de parvenir à une politique linguistique équitable selon les langues en présence, nos perspectives reposent sur deux recommandations :
- la nécessité d'une évaluation complète de la situation sociolinguistique du pays afin de mieux connaître le fonctionnement spécifique de chaque langue à intégrer;
- l'implication des linguistes dans la conception des programmes et la formation des enseignants en lingala et en kituba.

3.2. Sur le volet didactique et pédagogique

Sur le plan pédagogique et didactique nous avons jugé intéressant d'orienter principalement nos perspectives sur l'aménagement linguistique qui repose essentiellement sur l'intégration des deux langues nationales dans le système éducatif congolais à tous les cycles car, l'école joue un rôle particulier dans la gestion et le développement d'un modèle linguistique.

Alors, cet aménagement linguistique qui passe nécessairement par l'intégration du lingala et du kituba dans le système éducatif congolais implique ipso facto l'établissement d'une plage didactique et pédagogique appropriée aux deux langues nationales. A cet effet, il faut :

- des programmes spécifiques adaptés aux réalités du pays. Alors, l'École Normale Supérieure (ENS) qui est la seule école du pays habilitée à former les enseignants du secondaire du premier et deuxième degré, doit rouvrir la filière sur la formation des enseignants en langues locales comme à l'époque de *l'École du peuple*;
- la conception et la vulgarisation des dictionnaires bilingues français-lingala et français-kituba à l'instar du français-anglais, français-espagnol, français-allemand et autres pour une promotion claire et nette du lingala et du kituba au Congo ;

- la publication des manuels et la mise en place des méthodes appropriées selon l'approche pédagogique en vigueur capables d'intégrer le plurilinguisme dans les curricula d'enseignement comme le veut M. Daff (2005, p. 70) avec son projet de la *Bi-grammaire*.

3.3. Sur le volet politique

Politiquement, pour une gestion linguistique satisfaisante au Congo, outre l'introduction des deux langues nationales dans le système éducatif congolais qui est une décision qui relève de la compétence des pouvoirs politiques, il faut :

- la mise en place d'un maximum de moyens matériels, financiers, linguistiques, pédagogiques et humains nécessaires à la bonne organisation de la réforme linguistique à l'école congolaise du primaire au supérieur ;
- la création d'un centre chargé de la promotion des langues nationales, qui puisse enrichir les langues nationales véhiculaires dans les cadres du lexique, des néologies, des terminologies et autres susceptibles de collaborer avec l'INRAP;
- une évaluation périodique et objective de chaque étape de la réforme linguistique ;
- imposition d'un bilinguisme additif pratiqué dans toutes les structures scolaires (de l'école primaire au supérieur) et inscrit dans les textes officiels;
- la promotion du lingala et du kituba dans le système éducatif congolais afin de briser le monolinguisme didactique ;
-La formation des enseignants, des formateurs et des évaluateurs du lingala et du kituba pour un personnel qualifié et efficient sur l'enseignement des deux langues s'avère très important.

Conclusion

La gestion du plurilinguisme social par l'État au Congo demeure encore une question à développer. De l'indépendance du pays en 1960 à ce jour, plusieurs projets et textes officiels ont été initiés sur la gestion de ce plurilinguisme. Ceux-ci ont particulièrement été focalisés sur la promotion des deux langues nationales le lingala et le kituba vu que ce sont ces langues qui permettent la communication sur la scène nationale. Parmi ces projets et ces textes, le plus phare fut le projet *École du peuple* dont l'objectif principal fut d'intégrer le lingala et le kituba dans le système éducatif congolais à tous les cycles comme discipline d'enseignement à l'instar de l'anglais ou l'espagnol.

Malheureusement, par manque d'une politique linguistique fiable, tous les projets mis en place à ce propos n'ont pas connu de succès suite aux contraintes didactiques, pédagogiques et politiques qui n'ont pas répondu concrètement aux besoins du projet.

De même, à partir de 2002 le kituba et le lingala ont commencé à bénéficier d'un statut officiel grâce à la Constitution du 20 janvier 2002 qui leur accordait le statut de langues nationales véhiculaires. Mais, malgré ce texte constitutionnel qui promeut le lingala et le kituba au statut de langue véhiculaire, aucun crédit n'est alloué aux deux véhiculaires dans les communications officielles. Tout est fait en français.

Aussi, dans le système éducatif, aucune plage didactique ni pédagogique n'est accordée à ces deux langues excepté les quelques heures qui leur sont accordées à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines dans les parcours de Linguistique, de Littératures et Civilisations Africaines et de Sciences et Techniques de Communication comme discipline optionnelle avec un volume horaire très réduit.

Sinon, outre ces petits crédits d'enseignement accordé dans ces trois parcours universitaires, nulle part ailleurs dans le système éducatif congolais une plage horaire didactique et pédagogique est accordée à ces deux langues. Tout se fait exclusivement en français comme à l'époque coloniale où le français était seul en usage à l'école.

Alors, malgré l'abolition du symbole nous constatons que cette conception de l'usage exclusif du français à l'école et dans les discours à caractère officiel demeure encore un principe saint et sacré que le politique congolais et les enseignants respectent jusqu'à nos jours ne garantit une politique linguistique équitable et une gestion rationnelle du plurilinguisme social au Congo puisque l'emploi des langues congolaises à l'école et dans les discours officiels est interdit.

Or, en République Démocratique du Congo pays frontalier avec qui nous avons presque les mêmes réalités linguistiques, l'État, au lendemain de l'indépendance par une ordonnance présidentielle, *l'Ordonnance n°174 de 1962* a permis le recours à l'une des quatre langues congolaises (lingala, kikongo, tshiluba et kiswahili) en cas de nécessité pédagogique et c'est ce qui se fait jusqu'à ce jour.

Par là nous comprenons que la gestion du plurilinguisme social au Congo demeure encore fermée dans les ghettos du colonisateur dans lesquels les autorités politiques pataugent jusqu'à ce jour. D'où la fragilité, l'impuissance et l'inefficacité des politiques linguistiques au Congo.

Partant donc de ce résultat du terrain, il sied de noter que la gestion du plurilinguisme social au Congo pose encore problème. Les textes pour la promotion des deux langues nationales existent mais il manque des décisions fermes pour mettre en valeur ces textes. Alors, pour une gestion rationnelle et efficiente du plurilinguisme au Congo, nous pensons que le tout doit reposer sur un aménagement linguistique reposant sur une politique éducative bien structurée. A cet effet, le gouvernement doit mettre en place un plan pédagogique, didactique et politique clair soutenu par des supports et des enseignants spécialisés en s'appuyant sur les faiblesses des premiers projets non réussis. Sur ce, cela nécessite une inclusion linguistique soutenue par une didactique intégrée des langues, la réforme des programmes et la formation des enseignants qui seront chargés de l'enseignement de ces langues afin de créer un cadre harmonieux pour l'interaction linguistique au sein de la société congolaise.

Références bibliographiques

Atlas linguistique de l'Afrique Centrale ALAC, *Atlas linguistique du Congo, Situation linguistique en Afrique Centrale, Inventaire préliminaire, le Congo*, 2001, Équipe nationale du Congo, Paris, ACCT Cerdolola.

Calvet Louis-Jean, 2000, « Les mutations du français », *Le français moderne* n° 68

Calvet Louis-Jean, 2005, « Mondialisation, langues et politiques linguistiques : le versant linguistique de la mondialisation », *Synergies Chili*, Numéro 1, pp. 111-128

Calvet Louis-Jean, 2016, « Quels fondements pour une écologie des langues ? » in *Ecolinguística : Revista Brasileira de Ecologia e Linguagem*, v. 02, n. 02, pp. 19-35.

Cuq Jean-Pierre, 2003, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde,* Clé International, Paris, S.E.J.E.R.

Daff Moussa, 2002, *Statuts des langues partenaires, politiques linguistiques et enseignement du français en Afrique noire francophone*, OIF, FIPF, AUF.

Hamers Josiane et Blanc M., 1983, *Bilingualité et bilinguisme*. Cambridge, Cambridge University Press.

Mfoutou Jean Alexis, 2007, *La langue française au Congo-Brazzaville. Manifestation de l'activité langagière des sujets parlants*, Paris, L'Harmattan.

Mfoutou Jean-Alexis, 2007, *La langue française au Congo Brazzaville. Manifestation de l'activité langagière des sujets parlants*, Paris, L'Harmattan.

Mfoutou Jean Alexis, 2009, *Le français et les langues endogènes au Congo Brazzaville*, Paris, L'Harmattan.

Moïse Claudine, 2000, *Aménagement linguistique, politique linguistique et place du sujet*, Traverses, Entre les langues Volume 1, pp.69-89. hal-02513329, consulté le 03 janvier 2025 à 23h30mn.

Odjola Regina Véronique, 2019, « L'enseignement des langues véhiculaires au Congo : état des lieux et perspectives », *GRESLA-DL*, n°002, pp. 235-256.

Odjola Régina Véronique, 2019, « Langues et développement au Congo : comment utiliser nos langues pour un développement efficient », *Revue congolaise de linguistique*, n°1, Cerello, p.79-93.

Pandi née Mabiala Ida Rose Aimée, 2021, « La pratique du français en situation diglossique par les apprenants congolais », *MBONGUI,* Revue Pluridisciplinaire de Recherche, N°26, Quatrième trimestre, École Normale Supérieure, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, pp. 5-17.

Pandi née Mabiala Ida Rose Aimée et Loussakoumounou Alain Fernand Raoul (2020), « Langues et enseignement au Congo : quelles perspectives didactiques pour les langues véhiculaires *», Revue congolaise de Communication, Lettres, Arts et Sciences Sociales*, (CLASS) N°10 / Juillet, Les Éditions HEMAR, Brazzaville, pp. 197-207.

Queffelec Ambroise et Niangouna Augustin, 1990, *Le français au Congo*, Provence, Université de Provence.

Copyrights

Le copyright de cet article est conservé par l'auteur ou les auteurs, les droits de première publication sont accordés à la revue. *L'article, sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International, est la propriété*

intellectuelle de cet(s) auteur(s). Cahiers Africains de rhétorique © 2022 by UMNG-FLASH is licensed under CC BY-NC 4.0